



Elargir. A l'occasion du G7 qui s'est déroulé à Biarritz du 24 au 26 août, les dirigeants de trente-quatre entreprises se sont engagés « à prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que les fruits de la croissance économique soient plus largement partagés ». En soi, l'idée est au cœur du concept d'entreprise élargie. Mais bon nombre de parties prenantes expriment leur scepticisme sur la mise en œuvre de cette déclaration, car les faits montrent qu'en dépit de l'accroissement des richesses et des engagements répétés, les inégalités, les injustices et la détérioration des biens collectifs perdurent, voire s'accroissent, ou se déplacent sur de nouveaux terrains. De fait, le défi est immense, **car il s'agit de repenser en profondeur les modèles d'affaires.** Il convient de ne pas se contenter de réduire les externalités négatives les plus flagrantes (celles qui génèrent un risque de réputation), mais aussi d'envisager, dès la conception des produits et des services, les mécanismes, directs et indirects, d'une répartition réelle des richesses au profit de toutes les parties prenantes. Et ce, sans rejeter ces externalités dans de lointaines « périphéries » et sans oublier les parties prenantes qui n'ont pas de contacts directs avec l'entreprise, afin de ne pas créer des « bulles » en dehors desquelles les inégalités prospéreraient davantage. Etendre la responsabilité des entreprises, c'est élargir le regard, diffuser largement les expériences et les généraliser. C'est pourquoi cette lettre s'efforce de balayer un large horizon thématique et géographique.

CONTEXTES

Conditions de travail, Etats-Unis

La Californie requalifie les entrepreneurs de l'économie collaborative en salariés

Popularisé au milieu de la décennie, le terme d'« ubérisation » (dérivé du nom de l'entreprise californienne Uber) décrit un nouveau phénomène qui s'inscrit dans l'économie collaborative. Si ce système permet à de nombreuses personnes de trouver des petits boulots tout en bénéficiant d'horaires flexibles, **il se caractérise aussi par une précarisation de la situation de ces travailleurs.** Considérés comme des entrepreneurs indépendants, ils ne bénéficient pas des avantages liés au statut de salarié. Aussi, dans de nombreux pays (dont dernièrement aux Etats-Unis), les protestations se sont-elles multipliées pour obtenir de meilleures conditions de travail ([IE n° 301](#)). Mais le 11 septembre, le Parlement californien a peut-être changé la donne en approuvant la modification des codes du travail et de l'assurance-chômage de l'Etat. **A partir du 1^{er} janvier 2020, le statut de travailleur indépendant de plusieurs secteurs d'activité pourra être requalifié en statut salarié,** y compris (et surtout) dans le cas des plates-formes telles qu'Uber. Cette requalification permettra aux travailleurs de bénéficier des avantages liés à ce statut (salaire minimum, chômage, protection sociale...). Le texte définitif doit encore être approuvé par le gouverneur qui lui a déjà apporté son soutien. Cette réglementation pourrait faire tache d'huile. Le gouverneur de New York s'est ainsi dit intéressé par une initiative similaire dans son Etat. Le parcours du combattant n'est cependant pas terminé, les Uber et autres Lyft ayant en effet promis de réagir à différents niveaux juridiques.

Santé, climat. Le 4 septembre, le conseil fédéral de l'association médicale australienne (AMA) a reconnu officiellement que le changement climatique était une **urgence sanitaire** et que ce constat s'appuyait sur des preuves scientifiques évidentes. Pour elle, le dérèglement climatique va augmenter le

taux de mortalité du fait des vagues de chaleur et des intempéries extrêmes, de la propagation de maladies vectorielles, de l'insécurité alimentaire, voire d'un accroissement des problèmes de santé mentale. Cette déclaration fait suite à une reconnaissance identique de la part de l'American Medical Association en juin 2019 et de la British Medical Association en juillet.

Environnement, Ouganda, énergie

En Ouganda, le gouvernement renonce à un barrage hydraulique pour des raisons écologiques

L'énergie hydraulique est considérée comme une énergie propre et elle est la troisième source d'électricité mondiale après le charbon et le gaz. Il existe 60 000 grands barrages environ dans le monde (dont près de 4 000 ont une fonction hydroélectrique) et plusieurs milliers d'entre eux sont en construction ou en projet.

Mais ces ouvrages ne sont pas aussi parfaits qu'ils le paraissent. Sur un plan environnemental, les barrages émettent des gaz à effet de serre (surtout du méthane) du fait de la décomposition de l'importante quantité de végétaux submergés. Ils portent aussi atteinte à la biodiversité en perturbant les migrations de certaines espèces aquatiques, par exemple, et en détruisant des écosystèmes entiers lors de leur mise en eau. Ils peuvent aussi s'accompagner du déplacement, pas toujours consenti, de la population humaine (le fameux barrage des Trois-Gorges en Chine a provoqué le déplacement de plus de 900 000 personnes) et perturber sérieusement le mode de vie de nombreuses communautés qui ne bénéficieront pas nécessairement des avantages du barrage. Aussi ces projets suscitent-ils souvent une forte mobilisation des opposants, même si ces derniers parviennent rarement à les faire annuler. Pourtant, fin août, **le gouvernement ougandais a rejeté le projet de barrage (350 MW) envisagé sur les chutes de Murchison sur le Nil Blanc.** Quelques semaines auparavant, le Premier ministre du royaume de Bunyoro Kitara avait adressé une lettre à l'autorité de régulation de l'électricité dans laquelle il précisait que l'ouvrage affecterait la faune et la flore, et diminuerait l'attrait touristique du site, l'un des plus merveilleux du pays. Le gouvernement a entendu les arguments du Premier ministre et estimé que le potentiel touristique du parc national était plus rentable que le projet hydroélectrique.

OUTILS, ANALYSES

Désinvestissement. A la veille d'un rassemblement international qui a réuni, les 10 et 11 septembre au Cap (Afrique du Sud), plus de 300 délégations issues de 44 pays sur le thème du désinvestissement des énergies fossiles et du réinvestissement dans les énergies renouvelables disponibles pour tous, l'association 350.org a publié un [rapport](#) dans lequel elle fait le point sur le mouvement Fossil Free. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 110 institutions représentant 11 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, soit 15 % de la capitalisation boursière mondiale à fin 2018, qui se sont engagées à désinvestir des énergies fossiles.

Implication. L'adoption officielle de messages sur des sujets de société par les entreprises est un phénomène qui monte en puissance. Ces initiatives peuvent être considérées comme des actes opportunistes. Mais elles peuvent aussi souligner la « personnalité » de l'entreprise et la rapprocher de la société, à tout le moins des communautés sensibles au message. Le 12 septembre, les patrons de 145 entreprises ont adressé une lettre aux membres du Sénat des Etats-Unis en leur demandant de prendre des mesures sur la vente des armes à feu afin d'éviter des drames futurs – les fusillades de masse notamment, mais pas uniquement –, comme ceux qui se sont produits ces dernières années. Parmi les signataires, on relève les présidents d'Airbnb, de Bloomberg, de Gap, de Levi Strauss et des français Havas et Publicis.

Gaspillage alimentaire. On estime que 1,3 milliard de tonnes de produits destinés à l'alimentation humaine sont gaspillés ou perdus chaque année dans le monde. Parallèlement, plus de 820 millions de personnes souffrent de [sous-alimentation](#). Selon plusieurs experts, il est nécessaire de réduire de moitié les pertes et le gaspillage d'ici à 2030 si nous voulons nourrir le monde sans détruire la planète. Le World Resource Institute a publié le 29 août un [rapport](#) proposant un programme mondial pour parvenir à cet objectif et invitant les gouvernements et tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à s'investir dans ce projet.

ENGAGEMENT

Droits sociaux, Thaïlande, restauration

Starbucks accusé d'avoir recours à des sous-traitants exploitant les migrants birmans

Quand on évoque les violations des droits sociaux dans le textile, on pense immédiatement au Bangladesh et à l'industrie de la mode. Mais cette question touche d'autres secteurs, et notamment les grandes entreprises qui s'approvisionnent en **vêtements de travail**. Ce sujet est mis en exergue depuis plusieurs années par le CFIE (l'éditeur de cette lettre) à travers sa filiale CFIE-conseil et son étude annuelle sur la transparence des rapports de développement durable. Cette problématique concerne également les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, comme la Turquie ou la Thaïlande, en particulier dans **les zones de migration**. C'est le cas pour les ouvriers des usines de la ville de Mae Sot (province thaïlandaise de Tak), située à quelques kilomètres de la frontière birmane, où 44 300 travailleurs sont employés dans quelque 430 usines, dont 40 % (selon les données gouvernementales) produisent des vêtements et du textile. La fondation Thomson Reuters y a réalisé une enquête et interrogé vingt-six ouvrières et ouvriers. **Tous ont déclaré avoir touché un salaire inférieur au salaire minimum journalier** (350 bahts, soit 10,35 euros). Les techniques des employeurs sont « classiques » : prélèvement des coûts du logement, de la nourriture et des permis de travail sur le salaire, non-paiement des heures supplémentaires... Plusieurs travailleurs ont affirmé qu'ils recevaient déjà moins que le salaire minimum avant ces retenues. L'un d'entre eux a indiqué qu'il n'avait reçu que 80 bahts pour une journée de travail de quinze heures et qu'il n'avait bénéficié que d'un jour de congé tous les quinze jours. Les autorités admettent que cette région classée en zone économique spéciale est un « trou noir » où il est difficile d'effectuer des contrôles. Plusieurs des personnes interrogées ont affirmé qu'elles avaient fabriqué des tabliers pour la chaîne de café américaine Starbucks. Cette dernière a déclaré qu'elle prenait au sérieux les conclusions de la fondation et qu'elle allait mener une enquête approfondie.

Conditions de travail, Etats-Unis, Chine, Taïwan

Les années passent, les conditions de travail chez les sous-traitants d'Apple ne s'améliorent pas

Les nouveaux iPhone d'Apple (iPhone 11, 11 Pro et 11 Pro Max) seront mis en vente en France à partir du 20 septembre à des prix s'échelonnant entre 809 euros et 1 259 euros. Il y a quelques jours, le 9 septembre, l'association China Labor Watch a publié un nouveau [rapport](#) sur l'usine de Zhengzhou du taïwanais **Foxconn**. Cette usine, la plus grande fabrique d'iPhone au monde (140 hectares et plus de 300 000 travailleurs durant les périodes de forte activité), est l'un des principaux fournisseurs d'**Apple**. Bien que ces deux entreprises fassent l'objet d'une surveillance assidue de la part d'ONG et qu'elles déclarent régulièrement s'assurer, au minimum, du respect du droit du travail sur les installations, **les conclusions des études successives restent invariablement les mêmes** : proportion d'intérimaires (*dispatched workers*) exorbitante en violation de la législation chinoise (les intérimaires ont dépassé la

moitié des effectifs en 2018 et 2019 alors qu'ils ne devraient pas excéder 10 %), heures supplémentaires pouvant dépasser 100 heures par mois (la loi chinoise autorise un maximum de 36 heures supplémentaires mensuelles), heures supplémentaires forcées et non payées, défaut de déclaration d'accidents du travail, salaire mensuel de base (insuffisant) de 2 100 renminbi (268 euros), etc. L'investigation, très documentée, a pu être réalisée grâce à plusieurs enquêteurs infiltrés dans l'usine, dont un depuis quatre ans.

Pollution, Zambie, mines

Anglo American menacé par un recours collectif de villageois zambiens

Le cuivre représente 70 % au moins des recettes d'exportation de la Zambie. Mais cette manne est contrôlée par de grands groupes miniers. Depuis des années, ces derniers sont accusés par des organisations de solidarité internationale (en particulier l'association suisse Public Eyes, anciennement La Déclaration de Berne) de ne pas payer à la Zambie l'impôt qui leur incombe (voire de ne pas en payer du tout). **On reproche également aux sociétés minières de polluer gravement les zones dans lesquelles elles opèrent.** Le 23 août, l'association Human Rights Watch a ainsi publié un [rapport](#) dans lequel elle constate que plus d'un tiers des 230 000 habitants de la ville de Kabwe vivent dans un secteur contaminé par le plomb (vingt-cinq ans après la fin de l'exploitation minière) et que **la moitié des enfants de cette zone a un taux de plomb dans le sang nécessitant un traitement médical.** Dans le même temps, le cabinet d'avocats britannique Leigh Day a annoncé qu'il préparait – au nom de près de 200 enfants atteints de saturnisme et en partenariat avec le cabinet sud-africain Mbuyisa Moleele –, un recours collectif devant la justice sud-africaine à l'encontre de la société minière Anglo American South Africa, un des anciens actionnaires de la mine. Leigh Day, spécialisé dans la défense des victimes de violation des droits humains, a déjà mené avec succès plusieurs actions contre de grandes sociétés internationales intervenant sur le continent africain ([voir IE](#)).

Climat, finance

Les producteurs de protéines animales classés en fonction de leur risque climatique

Les études qui dénoncent l'excès de production agroalimentaire d'origine animale comme un facteur majeur de la déforestation et du dérèglement climatique se multiplient ([voir IE](#)). Et les initiatives pour freiner cette tendance aussi. Les entreprises de ce secteur sont du reste elles-mêmes menacées par les effets du changement climatique. Le réseau mondial d'investisseurs engagés FAIRR a mis à jour son indice [Protein Producer Index](#). Il classe 60 des plus importants producteurs mondiaux de protéines animales cotés en prenant en compte des critères comme les émissions de gaz à effet de serre, la déforestation, la gestion de l'eau, l'utilisation d'antibiotiques, le bien-être animal, la sécurité des travailleurs et les investissements réalisés dans les protéines végétales. Sur ces 60 sociétés, 39 présenteraient un risque élevé (**dont le producteur de volailles et de plats préparés français LDC**) et 16 un risque moyen.

ENTREPRISES

Management, Etats-Unis, TIC

Google veut encadrer les débats de société chez ses employés

Alphabet (société mère de Google) a la réputation de produire en interne des débats de société plutôt ouverts. En juin 2018, à la suite de la « fronde » de plusieurs milliers de salariés, Google a ainsi déclaré qu'il ne reconduirait pas après 2019 le « projet Maven », qui devait aider le ministère américain de la Défense à mettre au point un système d'algorithmes pour interpréter, grâce à l'intelligence artificielle,

les images collectées par des drones ([voir IE](#)). Toutefois, selon le *Wall Street Journal*, cette culture d'entreprise pourrait être mise à mal par **les nouvelles règles de conduite édictées par le groupe**, qui précisent que « [notre] *première obligation est de faire le travail pour lequel nous avons été engagés, pas de passer du temps à débattre de sujets non professionnels* ». Selon le *WSJ* – qui s'appuie sur une note de service du 23 août dernier –, les discussions de nature politique ne seront pas interdites, mais elles seront régulées par les managers et des salariés seront désignés pour modérer les messageries internes. Si les intentions officielles sont d'éviter les dérapages ayant pu conduire dans le passé à des propos racistes, sexistes ou homophobes, la nouvelle orientation pourrait rendre l'entreprise moins attractive pour les jeunes talents et affaiblir le sentiment d'appartenance à une communauté.

Droits et libertés, Etats-Unis, TIC

Google condamné pour non-respect de la vie privée des enfants sur YouTube

La Federal Trade Commission (FTC, l'autorité américaine en charge de la concurrence) a annoncé le 4 septembre dernier que Google et sa filiale YouTube allaient devoir payer une **amende de 170 millions de dollars** (136 millions à la FTC et 34 millions à New York) pour transgression de la loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne. Cette sanction fait suite à une plainte déposée par vingt-trois associations américaines de protection des enfants qui reprochaient à la plate-forme de collecter les informations personnelles d'enfants de moins de treize ans sans en informer au préalable les parents et obtenir leur consentement ([IE n° 304](#)). Ces informations permettaient ensuite de diffuser des informations et des publicités ciblées vers les jeunes téléspectateurs des chaînes. La décision doit encore être validée par le ministère de la Justice. Parallèlement, selon le *Financial Times* du 4 septembre, Google est accusé par l'un de ses concurrents, le navigateur *open source* Brave, de **pister les internautes sans leur consentement**, ce qui contourne le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Google utiliserait des pages web masquées (qui se chargent à l'insu des utilisateurs) qui, dotées d'un identifiant unique, permettent de suivre la navigation des utilisateurs. L'entreprise a réfuté ces accusations, mais l'affaire est entre les mains du régulateur irlandais qui supervise les activités de Google dans l'Union européenne.

Sûreté, Zimbabwe, LafargeHolcim. Un décès dans le cadre du travail est toujours une tragédie pour la famille de la victime, mais aussi pour ses collègues de travail. Mais les décès peuvent toucher des personnes extérieures à l'entreprise. C'est ce qui est arrivé le 15 août à Harare (Zimbabwe) où une femme a perdu la vie après avoir été frappée par une pierre projetée par **le dynamitage de la carrière de Sterling appartenant à Lafarge Cement**. Ce fragment rocheux a transpercé le toit de la cuisine de sa ferme. Des panneaux d'avertissement ont bien été installés, mais le 26 août seulement. Entre les deux dates, la famille a reçu l'ordre de ne pas ébruiter l'accident et il a fallu attendre le 26 août pour que l'information soit rendue publique et révélée à la presse.

Impact, France, distribution. La santé et l'engagement sont deux ingrédients d'une bonne recette. Pour preuve, le président d'Intermarché a annoncé, le 11 septembre, qu'il avait demandé aux fournisseurs du groupe de reformuler certaines recettes à marque propre d'ici à la fin de 2020. Au total, 900 recettes vont être corrigées et devront supprimer 140 additifs alimentaires dont certains, tels que le dioxyde de titane, sont considérés comme dangereux pour la santé par certaines associations. Le but de l'opération est d'obtenir une note supérieure à 50 sur 100 dans le système de notation de l'application [Yuka](#). Au-dessous de cette note, Yuka propose en effet automatiquement des produits mieux notés.

Alimentation, lobby. Présentée comme une solution à la crise alimentaire mondiale qui se profile, la **viande issue de la culture cellulaire** se heurte à de nombreuses réticences au sein des organisations écologistes. Outre le fait qu'on n'en mesure pas encore tous les effets sur la santé, plusieurs aspects tempèrent l'apport écologique de ces technologies, notamment les importantes émissions de méthane – dont le pouvoir de réchauffement est nettement plus puissant que celui du dioxyde de carbone – et l'ajout de nombreux additifs chimiques. Les entreprises investies dans ce nouveau sous-secteur d'activité doivent également faire face aux réticences des consommateurs. C'est dans ce contexte que cinq sociétés américaines (JUST, Memphis Meats, Finless Foods, BlueNalu, Fork and Goode) ont annoncé, le 29 août, la **création de la première association de lobby aux Etats-Unis exclusivement dédiée aux acteurs de la viande in vitro** (Alliance for Meat, Poultry and Seafood Innovation). Son rôle sera notamment d'informer les consommateurs et de dialoguer avec les instances officielles pour surmonter les obstacles réglementaires éventuels.

Déforestation, cuir, engagement. Au début de 2013, l'ONG française Envol Vert lançait sa campagne « Le cuir tanne la forêt » afin d'alerter l'opinion sur **les ravages que l'industrie du cuir faisait courir à la forêt amazonienne**. Elle interpellait notamment Eram, le leader français de la chaussure. Le 7 mars de la même année, Eram s'engageait à ne plus utiliser, d'ici à 2015, de cuir faisant peser sur l'Amazonie un risque de déforestation ([IE n° 167](#)). Cet été, la multiplication des incendies en Amazonie a déclenché une crise internationale et de nombreux gouvernements ont accusé Jair Bolsonaro, le président brésilien, de ne pas agir suffisamment pour protéger la plus grande forêt tropicale de la planète. **Dans la foulée, l'américain VF Corp** (marques Timberland, North Face...) a annoncé, le 29 août, qu'il cessait ses achats de cuir brésilien. Cette décision a été suivie quelques jours plus tard, le 5 septembre, par une initiative identique de la part de la société suédoise H&M qui ne reprendra ses achats que lorsqu'un système de garanties crédible permettant de vérifier que le cuir ne contribue pas aux dégâts environnementaux en Amazonie sera en vigueur.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
FONCTION
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE
PAYS

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris